

Université Paris 1
Procès-verbal de la réunion
du Conseil de l'École doctorale de philosophie du 17/09/2008

Étaient présents :

- Directeurs d'unités de recherche : Annick JAULIN, Jacques DUBUCS, ALAIN Gras, Catherine LARRERE.
- Représentants de l'Université : Jocelyn BENOIST, Eric MARQUER, Jean GAYON.
- Membres nommés extérieurs : Joel BIARD.
- Représentants des étudiants : Henri GALINON, SEBASTIEN GROYER, MELANIE PLOUVIEZ, Marion VORMS.
- Représentant des personnels administratifs et techniques : Ramine KAMRANE.

Excusés :

- Philippe BOULANGER (procuration à Jacques DUBUCS) Christiane CHAUVIRE (procuration à Jocelyn BENOIST), David KESSLER, Jean SALEM.

*

La réunion commence à 10h10. Elle se tient au Centre Pierre-Mendès-France (Tolbiac), salle 1907.

*

Point 1 de l'ordre du jour : approbation du PV du conseil du 26/06/2008

Résultats du vote à main levée

Suffrages exprimés : 12 (M. Dubucs n'est pas encore arrivé)

Oui : 12

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point 2 de l'ordre du jour : examen de la demande d'accréditation de Michel Xifaras

Jean Gayon donne lecture de la lettre de M. Xifaras. Celui-ci explique : (1) qu'il ne peut diriger de thèses à l'Institut d'Études politiques de Paris, car ses deux spécialités, philosophie du droit et droit public, ne sont pas accréditées dans l'école doctorale de l'IEP. Il rappelle ses collaborations passées avec la composante NoSoPhi de l'équipe « Philosophies contemporaines », dont il est membre, et exprime son souhait d'y poursuivre ses activités de recherche. Il indique que le directeur de l'IEP l'a formellement autorisé à encadrer à titre exclusif à Paris 1 et s'engage dans ce sens.

Catherine Larrère exprime l'importance majeure que l'équipe « Philosophies contemporaines » porte à ce dossier ; un avis semblable de Jean-François Kervégan est transmis par Jean Gayon.

Résultats du vote à main levée :

Suffrages exprimés : 14 (J. Dubucs est arrivé avec une procuration de Ph. Boulanger)

Oui : 13

Blanc 1

Le procès-verbal est adopté.

Point 3 de l'ordre du jour : Enquête auprès des étudiants

Mélanie Plouviez expose l'enquête que les représentants des doctorants ont effectué auprès de l'ensemble des doctorants au sujet des subventions aux missions des étudiants. Les conclusions sont provisoires ; elles reposent sur une quarantaine de réponses reçues.

Sébastien Groyer aborde le problème de la diminution du budget de l'école et de ses conséquences sur le soutien apporté aux missions étudiants. Il propose de réduire de 30% à 50% l'ensemble des aides afin que dans l'absence de critère de sélection le partage puisse se faire de manière plus juste.

Jean Gayon plaide en faveur de critères encadrant l'attribution des subventions. Un sondage réalisé auprès de l'ensemble des ED dans le cadre du collège des ED a montré de grandes disparités dans les attitudes des ED sur ce sujet. Certaines écoles (notamment en droit) ne financent pas du tout les missions des étudiants, tandis que d'autres (sciences humaines) y font passer une partie substantielle de leur budget. En économie, on observe autant de disparités d'une école à l'autre. En pratique, les ED ne peuvent guère consacrer plus de 25 à 30% de leur budget à ce poste.

Alain Gras déclare qu'il est partisan d'un partage des dépenses entre les équipes et l'école. Jean-Bernard Baillon dit qu'il trouve administrativement difficile d'instaurer un partage 50-50 entre les équipes et l'école propose que l'ED prenne en charge le traitement administratif. L'ED verserait donc la totalité de la subvention accordée par l'ED et l'équipe de l'étudiant, l'équipe remboursant ensuite par virement interne.

Jacques Dubucs souligne l'importance de la définition d'un critère d'acceptation par exemple l'acceptation du papier présenté par le doctorant au colloque où il se propose de se rendre. Jean Gayon répond que ceci est déjà le cas : l'ED ne finance que des demandes comprenant l'avis du directeur de thèse, un devis, et une pièce attestant de la participation du candidat à une manifestation.

Une discussion générale s'ensuit sur la question de savoir s'il convient de fixer un maximum pour les subventions aux missions des doctorants.

Jean Gayon propose qu'un conseil ultérieur en décide. L'ED prendra contact avec l'agence comptable pour déterminer la procédure administrative appropriée.

Point 4 de l'ordre du jour : contrat quadriennal

Jean Gayon présente les parties bilan et projet de la demande de réaccréditation en son état actuel. Les membres du conseil demandent des modifications en ce qui concerne la désignation des axes prioritaires. On s'accorde sur les formules suivantes :

« Axes prioritaires de recherche :

- Philosophie et histoire des sciences, logique (IHPST)
- Histoire de la philosophie (ancienne, arabe et latine : « Traditions de la pensée classique » ; philosophie moderne : CHSPM).
- Philosophie contemporaine, avec les trois axes de l'équipe « Philosophies contemporaines » : expérience et connaissance, normes, sociétés, philosophie ; philosophie de l'art.
- Sociologie et anthropologie des techniques (CETCOPRA).
- Au Laboratoire Marin Mersenne : modélisation des systèmes complexes, avec une large ouverture interdisciplinaire. »

Une discussion s'engage sur la commission des thèses, dont Jean Gayon estime le fonctionnement actuel insatisfaisant. Le conseil s'accorde sur les points suivants :

La commission des thèses serait désormais constituée de :

- Directeurs des équipes de recherche ou leurs représentants
- Directeur de l'ED
- Responsable administratif de l'ED

Cette disposition sera mise en œuvre dès la rentrée 2008.

La réunion prend fin à 12h30.

Compte rendu rédigé par M. Ramine Kamrane, revu et corrigé par Jean Gayon